

Bilan

du débat public
Projet de parc éolien en mer
au large de Saint-Nazaire

20 mars - 20 juillet 2013

dressé par le Président
de la Commission nationale
du débat public

17 septembre 2013

INTRODUCTION

Saisie le 12 juin 2012 par le Président d'Éolien Maritime France SAS d'un projet de parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 4 juillet 2012 d'organiser elle-même un débat public et d'en confier l'animation à une Commission particulière.

Elle a en effet considéré que :

- le projet revêtait un caractère d'intérêt national, en raison de la disposition de la loi n°2009-970 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixant à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020, en raison également de l'objectif de l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité fixant à 6 000 MW les installations éoliennes en mer et d'énergies marines à l'horizon 2020,
- les enjeux socio-économiques étaient importants, du fait de l'activité générée pendant la construction du parc et la création d'une filière industrielle, mais également de ses impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme,
- les impacts du projet sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage étaient significatifs.

La CNDP a précisé que le dossier du débat devrait notamment expliciter les projets d'aménagement connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires).

Le 4 juillet 2012, la CNDP a également nommé Madame Chantal SAYARET présidente de la Commission particulière du débat public.

Sur proposition de Mme Chantal SAYARET, la CNDP a, le 3 octobre 2012, nommé membres de la Commission particulière du débat public : Mme Dorothee BENOIT BROWAEYS, M. Nicolas BENVENU, Mme Dorothee BRIAUMONT, M. Jean-Louis LAURE, M. Bruno LEPRAT.

Le 9 janvier 2013, la CNDP a décidé, sur proposition de Mme Chantal SAYARET, faisant suite à la demande en date du 21 décembre 2012 du Président de la société Éolien Maritime France SAS, et après en avoir délibéré, que le délai de 6 mois prévu à l'article R121-7 II du code de l'environnement pour l'élaboration du dossier serait prolongé d'un mois.

Le 6 février 2013, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle a fixé les dates du débat du 20 mars au 20 juillet 2013 et en a approuvé les modalités d'organisation.

LE PROJET SOUMIS À DÉBAT

Le consortium Éolien Maritime France SAS, constitué par EDF Énergies Nouvelles et DONG Energy, a remporté l'appel d'offres lancé par l'État en 2011. Le consortium s'est ensuite associé à la société Nass&Wind Offshore pour la réalisation du projet. Cet appel d'offres proposait pour ce site un espace maritime de 78 km² pour l'implantation d'un parc dont l'objectif de puissance devait être comprise entre 420 et 750 MW. Les critères de sélection des candidats étaient définis de la façon suivante : 40 % pour le coût de vente de l'électricité, 40 % pour le développement d'une filière industrielle, 20 % pour l'environnement.

Les concertations conduites par la maîtrise d'ouvrage avec les acteurs majeurs de la zone choisie ainsi que les contraintes géographiques et physiques ont abouti, par élimination, à la définition d'un champ de 78 km², comportant 80 éoliennes espacées d'un kilomètre, pour une puissance de 480 MW, à environ 12 km de la côte.

Les éoliennes nouvelle génération fournies par Alstom seront de type Haliade 150 : avec un mât d'une hauteur de 100 m, l'éolienne dressée atteint une hauteur de 175 m pour une puissance unitaire de 6 MW.

L'investissement pour ce parc est d'environ 2 milliards d'euros.

UN CONTEXTE DE DÉBAT SINGULIER

Les débats organisés par la CNDP doivent porter à la fois sur l'opportunité et sur les caractéristiques des grands projets d'infrastructures ou d'aménagement. Plusieurs scénarios sont généralement offerts à l'appréciation du public et mis en débat. Dans le cas de l'éolien en mer, il en allait autrement puisque le choix des différents sites avait été arrêté par l'État avant le lancement de l'appel d'offres qui avait présidé à la désignation du maître d'ouvrage lauréat.

La CNDP a néanmoins estimé essentiel que des débats publics soient organisés sur chacun de ces sites, ces débats intervenant avant la période de « levée des risques »¹ qui permet au maître d'ouvrage de se retirer du projet à l'automne 2013.

Que le maître d'ouvrage soit lauréat d'un appel d'offres de l'État pour un projet aux caractéristiques déjà définies a semblé à certains intervenants incompatible avec la notion de débat public ; ils ne concevaient pas qu'un débat censé porter sur l'opportunité puisse concerner un projet déjà aussi arrêté dans ses composantes techniques et géographiques. Cette situation particulière n'a pas manqué de faire surgir des questions, d'autant que par ailleurs, l'étude d'impact et d'autres études environnementales dont les résultats auraient été utiles durant le débat n'étaient pas encore achevées par le maître d'ouvrage. Parmi les diverses caractéristiques du projet, c'est certainement la localisation du champ éolien, fixée par l'État avant l'appel d'offres, qui a été le plus discutée.

1 Période de « levée des risques » : le cahier des charges a prévu une période de 18 mois, durant laquelle le lauréat de l'appel d'offres doit réaliser des études. C'est au terme de cette période, qui prend fin le 23 octobre 2013, que le maître d'ouvrage pourra confirmer la faisabilité du projet.

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE TRÈS DÉBATTUE

Ce débat public très riche, auquel un public varié aux opinions très tranchées a participé, a mis en valeur des expressions multiples, tant sur le champ éolien lui-même que sur la politique énergétique nationale dans son ensemble. Si la plupart s'accordent sur la nécessité de diversifier les modes de production d'énergie pour lutter contre l'effet de serre, répondre aux engagements du pays en matière d'énergies renouvelables et diminuer la part du nucléaire, tous ne voient pas dans l'éolien en mer la solution la plus efficace.

Le choix même de cette énergie dépendante d'une ressource irrégulière est parfois critiqué. Malgré tout, la possibilité de compenser le déficit de production dans une région peu productrice d'électricité est mise en avant par ceux qui sont favorables au projet.

Certains acteurs, notamment les élus et le milieu des entreprises, voient dans la création d'une nouvelle filière industrielle la promesse d'un développement économique régional, tandis que d'autres contestent vivement la rentabilité de cette technologie et son coût, jugé trop élevé en proportion de ses performances. De nombreuses objections aux arguments du maître d'ouvrage ont vu le jour durant les quatre mois de débat et cette contestation, parfois très argumentée, s'est poursuivie sans faiblir jusqu'à la fin des réunions, de la part de différents acteurs, aux positionnements néanmoins différents.

Les hydroliennes, ou les éoliennes flottantes, ont été évoquées comme des technologies d'avenir plus performantes. Le maître d'ouvrage a cependant précisé qu'elles n'étaient encore qu'expérimentales, en particulier sur le site SEM-REV², situé au large du banc de Guérande, souvent cité au cours du débat.

Le coût des énergies renouvelables a été aussi discuté. Certains participants ont proposé d'investir plutôt la somme de 2 milliards d'euros dans la rénovation et l'isolation de l'habitat, offrant ainsi des emplois aux entreprises locales du bâtiment, et optant pour un choix d'économies d'énergie, plutôt que de production toujours accrue.

Il a été à plusieurs reprises question de la centrale électrique à cycle combiné gaz construite récemment à Montoir-de-Bretagne, d'une puissance de 430 MW, et sous-utilisée. Le maître d'ouvrage a été interrogé sur cette centrale et son avenir. Selon lui, plusieurs types de production d'énergie sont loin d'être incompatibles et permettent, en ce qui concerne le gaz, de réguler la production en fonction des prix du marché international.

LE BANC DE GUÉRANDE AU CŒUR DES ÉCHANGES

L'intitulé même du projet « parc éolien en mer de Saint-Nazaire » a fait l'objet de divergences, certains considérant que son nom avait été mal choisi et que le parc éolien, envisagé sur le banc de Guérande, aurait dû porter ce nom. De façon générale, le banc de Guérande a constitué un sujet important de ce débat, cette zone géographique étant considérée par plusieurs associations de protection de la nature (et notamment le Collectif de Défense de la Mer) comme exceptionnelle du point de vue environnemental. Il semblerait que les études concernant ce site, insuffisantes au moment où la zone a été déterminée pour l'appel d'offres, apporteraient aujourd'hui, avec les nouvelles données portées à la connaissance des chercheurs, des éléments nouveaux qui incitent certains détracteurs du projet à reconsidérer la pertinence d'une installation des éoliennes sur ce site.

2 SEM-REV est un site d'expérimentation de l'École Centrale de Nantes, disposant de tous les équipements en mer et à terre permettant la mise au point des systèmes de récupération des énergies marines issues de la houle et du vent.

DÉPLACER LE PARC, UNE DEMANDE DE CERTAINS ACTEURS

Le déplacement du parc a été demandé à maintes reprises, en particulier par le Collectif de Défense de la Mer, cette association considérant que les éoliennes seraient trop visibles depuis la côte et qu'il portait atteinte à la biodiversité marine.

Le bureau d'études Bio-Littoral a mis en avant la richesse écologique du banc de Guérande, qui abrite en particulier une « forêt » de laminaires, des algues jouant un rôle écologique majeur. Aux yeux de la directrice de ce bureau d'études, la zone d'implantation est « la plus mal choisie de la région ».

Le maître d'ouvrage a répondu qu'il n'était pas de son ressort de modifier l'emplacement du parc ; l'État, questionné à son tour, a fait valoir qu'un changement des conditions de l'appel d'offre pour le site de Saint-Nazaire remettrait en cause l'ensemble de l'appel d'offres, et donc les trois autres champs éoliens.

Le maître d'ouvrage a toutefois rappelé qu'il n'avait pas encore reçu l'autorisation d'exploiter et qu'après le débat public, interviendraient plusieurs étapes de validation technique et administrative. Il existe donc selon lui des possibilités de faire évoluer le projet, au sein de la zone choisie, en modifiant le nombre d'éoliennes, l'emplacement des machines, et le tracé des câbles sous-marins.

DE MULTIPLES INQUIÉTUDES PORTENT SUR LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

Les questions d'environnement ont été très largement débattues durant le débat, au point que la CPDP a jugé bon de rajouter un atelier d'approfondissement dédié à cette thématique, la réunion du 17 mai n'ayant pas permis d'obtenir des réponses approfondies aux nombreuses questions posées par l'assistance.

Plusieurs sujets ont été abordés, concernant les laminaires, les oiseaux, les mammifères marins, le sous-sol marin, la turbidité de l'eau, les courants.

La question des laminaires a occupé une place importante, en cela qu'elle est revenue à plusieurs reprises, avec des appréciations diverses des uns et des autres : aux yeux de certains chercheurs, la présence sur le banc de Guérande d'une « forêt de laminaires », algue jouant un rôle de premier plan dans l'équilibre écologique du banc, justifie l'abandon du projet. Ces algues, outre leur rôle de puits de CO₂, constituent une importance nourricière pour les poissons, garantissant la pérennité de la ressource halieutique. Une augmentation de la turbidité de l'eau, en particulier en cas de forage pour l'installation des monopieux, risquerait de les faire disparaître. Le maître d'ouvrage a relativisé ce point de vue, assurant que les études qu'il avait conduites ne révélaient pas une population d'algues aussi conséquente ; il a été soutenu en ce sens par d'autres associations de protection de la nature, dont Vert Pays Noir et Blanc, qui ont préféré parler d'une « prairie de laminaires ». La controverse sur ce point n'a pas été tranchée, et nécessitera la poursuite des études entreprises par le maître d'ouvrage.

La méthodologie même de ces études a été mise en cause par certains participants, qui ont réclamé l'expertise de chercheurs indépendants.

D'autres personnes se sont étonnées que les études sur l'environnement en général n'aient pas été conduites avant la définition de la zone propice, considérant que seuls les intérêts des pêcheurs avaient été pris en compte dans l'appréciation de la zone de moindre contrainte, au détriment des associations de protection de la nature. Ils contestent que le site défini soit une zone de moindre contrainte.

Le maître d'ouvrage, de son côté, ne prévoit que des effets très limités sur le milieu et assure que l'emprise des éoliennes elles-mêmes ne représenterait qu'une faible proportion de l'ensemble du champ.

DES ÉTUDES PLUS COMPLÈTES SONT NÉCESSAIRES, DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL

Les études sur l'avifaune ont également été jugées incomplètes et les protocoles trop courts, des observations sérieuses sur les populations d'oiseaux ne pouvant se réaliser en moins de deux ans, aux dires de spécialistes, en particulier la Ligue de Protection des Oiseaux.

Là encore, la suite des études et la transparence sur la méthodologie employée est réclamée par les participants inquiets des impacts du parc éolien sur les oiseaux, et également sur les chauve-souris.

Concernant les câbles sous-marins reliant les éoliennes entre elles et rejoignant le poste électrique en mer, certains participants demandent d'éviter les zones à fort enjeu écologique, quitte à déplacer certaines éoliennes. Le maître d'ouvrage s'est déclaré ouvert à ces propositions.

Il est à noter que la majorité des associations de protection de l'environnement soutiennent le projet, voyant dans la promotion des énergies renouvelables une nécessité incontestable. Ces associations appellent néanmoins à la vigilance et demandent au maître d'ouvrage la plus grande transparence quant aux résultats de ses études.

LES SIMULATIONS VISUELLES CONTESTÉES

La visibilité du parc depuis la côte, dont certains résidents, permanents ou secondaires, se sont inquiétés, a fait l'objet de nombreuses interventions du public. Une partie des habitants considèrent qu'un champ éolien est une atteinte intolérable à la beauté du paysage marin, d'autres considèrent que l'éloignement des éoliennes rendra leur présence, sinon invisible, du moins supportable.

Des photos-montages étaient présentés au public à l'entrée des salles de réunion, afin de rendre compte du rendu visuel présumé. Les membres du Collectif « Défense de la mer » ont, dans un premier temps, vivement contesté le réalisme et l'honnêteté de ces photos-montages réalisés par le maître d'ouvrage, qu'ils ont soupçonné de vouloir minimiser la vue du parc depuis la côte.

La CPDP a relayé auprès de la CNDP la demande d'expertise complémentaire indépendante formulée par le Collectif. Le 28 mai 2013, la CNDP a décidé de faire réaliser cette expertise par l'adaptation du logiciel de simulation utilisé par l'École Navale.

Les résultats en ont été présentés lors de la réunion du 10 juillet, à La Baule. Dans le même temps, un expert du CNRS a examiné les photos-montages du maître d'ouvrage, sans y trouver d'entorse aux règles de l'art permettant un rendu aussi réaliste que possible.

L'association « Pen Kiriatic » a considéré quant à elle que les discussions sur la visibilité avaient occupé trop de temps dans le débat, avançant que tout projet industriel présentait des inconvénients, et que le maître d'ouvrage avait tenté d'optimiser l'orientation du parc en fonction des lignes de force du paysage, afin de minimiser l'impact visuel des éoliennes.

QUEL IMPACT SUR LE TOURISME ?

Les détracteurs du projet avancent l'argument d'un impact négatif sur le tourisme et redoutent la baisse des prix de l'immobilier dans les communes qui auraient vue sur le parc. Certains professionnels du tourisme en attendent au contraire des retombées positives, jugeant que la mise en place d'un tourisme industriel peut très bien s'envisager dans la région, avec notamment des visites du parc en bateau.

Un intervenant a suggéré de faire une étude-sondage auprès des touristes, ce que le maître d'ouvrage a approuvé.

LE SECTEUR DE LA PÊCHE DÉFEND SES POSITIONS ET MANIFESTE SA VIGILANCE

Les pêcheurs, qui avaient été étroitement associés à la première concertation, menée depuis 2008 par l'un des membres du consortium, se sont défendus d'avoir été « achetés » par le maître d'ouvrage, comme l'ont prétendu certains participants. Au cours de ces échanges préalables, le Comité Régional des Pêches et de Élevages Marins des Pays de Loire (COREPEM) a obtenu que le périmètre de la zone du parc soit défini en tenant compte des activités et des enjeux de la pêche professionnelle.

Conscient des enjeux industriels et territoriaux de ce parc éolien, le COREPEM a choisi « de ne pas opposer de rejet massif au projet et de privilégier une approche concertée de celui-ci ». Le site choisi pour l'appel d'offres, zone de moindre contrainte, est aux yeux des pêcheurs le moins dommageable pour leur activité. Un déplacement du parc leur paraît inconcevable. Leur vigilance reste toutefois extrême, en particulier en ce qui concerne la pêche aux arts dormants qui se pratique sur le banc de Guérande, et qui serait dramatiquement touchée en cas de fermeture du parc aux professionnels de la pêche.

Pour l'heure, aucune décision n'a été prise par la Préfecture maritime, en attente d'éléments complémentaires pour arrêter les contraintes et restrictions éventuelles. Cette décision, qui conditionnera les nouvelles conditions de travail des pêcheurs, que ce soit pendant le chantier ou pendant l'exploitation du parc, est impatientement attendue par l'ensemble de la profession. Par ailleurs, les pêcheurs demandent à être associés aux décisions du consortium, aux études sur la ressource et aux suivis qui pourront être conduits par le maître d'ouvrage. Le président du COREPEM a même proposé de faire du parc éolien du banc de Guérande une sorte de laboratoire de suivi halieutique durant toute sa durée d'exploitation.

Enfin, la crainte de voir les marins désertier le secteur de la pêche pour l'industrie éolienne a été exprimée.

LES EMPLOIS LIÉS AU PROJET, UNE DONNÉE TRÈS ATTENDUE

Les pêcheurs ne sont pas les seuls préoccupés par l'emploi. Une grande partie du public a interrogé le maître d'ouvrage sur les emplois que serait susceptible de créer cette nouvelle filière.

Certains s'interrogent sur les 1 000 emplois créés par les quatre usines Alstom de Saint-Nazaire et de Cherbourg, ainsi que sur les 4 000 emplois induits qui devraient y être associés. Les entreprises locales, qui se disent prêtes à collaborer, pourront-elles trouver leur place ?

Un intervenant a souhaité que les emplois annuels soient traduits en heures de travail. D'autres demandent une charte éthique, garantissant les conditions de travail des ouvriers. D'autres encore insistent sur la nécessité de mettre en place des formations adaptées aux nouveaux métiers de l'éolien, et sur l'importance d'une information lisible, de manière à ce que les jeunes de la région puissent bénéficier de ces formations.

Le consortium a prévu également 400 emplois durant la construction du parc (200 pour les fondations et 200 pour l'assemblage) et une centaine d'emplois de maintenance durant toute la durée d'exploitation.

À plusieurs reprises, des participants au débat ont manifesté un certain scepticisme, s'interrogeant sur la réalité locale de ces emplois et sur la rentabilité de cette filière en devenir. Le maître d'ouvrage a assuré qu'il apporterait son soutien aux entreprises locales pour les aider à répondre au mieux aux appels d'offres.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage s'est engagé à privilégier des emplois d'insertion à hauteur de 5 % du volume d'heures travaillées.

DES SOUTIENS RÉGIONAUX LARGEMENT EXPRIMÉS

Les élus, les entreprises, les Chambres de Commerce et d'Industrie voient dans la construction de ce champ éolien et dans la création d'une nouvelle filière industrielle à vocation nationale et internationale, une occasion de développement économique comme il ne s'en était pas présenté dans la région depuis longtemps. Ils considèrent que le territoire a de nombreux atouts avec notamment la société STX-France, gestionnaire des chantiers de l'Atlantique, et qui serait apte à fabriquer des fondations de type jacket, ainsi que les pièces de transition reliant les fondations aux mâts.

Mais les institutionnels ne sont pas les seuls à apporter leur soutien au projet. Les associations telles que « Vert Pays Blanc et Noir », « Pen Kiriak », la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins, ou encore la Ligue de Protection des Oiseaux, sont également favorables au développement du l'éolien en mer, tout en appelant à la vigilance. Sur les 16 cahiers d'acteurs, seul celui du Collectif « Défense de la mer » est opposé au projet. Même les pêcheurs se positionnent dans une démarche constructive d'accompagnement du projet.

LES ASPECTS FINANCIERS ONT AUSSI ÉTÉ DÉBATTUS

Les aspects financiers ont été souvent évoqués et ont fait l'objet de nombreuses questions, en particulier concernant le coût que pourrait avoir ce nouveau mode de production sur la facture d'électricité du consommateur ; plusieurs personnes se sont inquiétées de l'augmentation de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) liée à l'installation de 6 000 MW d'éolien en mer d'ici 2020 (soit 12 champs). Le maître d'ouvrage a cité un rapport du Sénat qui estime cette hausse à 25 € par an et par foyer.

Certains ont souligné qu'en soutenant financièrement le développement de cette énergie renouvelable, l'État subventionnait ainsi une entreprise privée, dont les bénéfices sont inconnus. La question de la rentabilité de l'éolien en mer, soulevée à plusieurs reprises, a de nouveau été évoquée, certains jugeant cette énergie trop chère.

Une autre facette financière a été également évoquée, c'est ce que rapporterait aux communes la taxe sur l'éolien en mer. Plusieurs participants, en particulier les élus et les habitants des communes de la Presqu'île guérandaise, ont jugé insatisfaisante la répartition de cette taxe, considérant qu'elle n'était pas équitable ; certains ont fait valoir que les communes qui comptent de nombreuses résidences secondaires, non prises en compte dans le calcul de la taxe, se trouvaient défavorisées.

Des personnes ont émis le souhait que ces recettes soient préférentiellement utilisées à des actions de développement durable. Le principe de libre administration des communes empêche de dédier par avance les fonds à telle ou telle action.

3 Le benthos est l'ensemble des organismes vivant dans la zone de fond marin, soit à proximité du fond, soit directement sur le substrat.

LE RACCORDEMENT, UNE AUTRE SOURCE D'INTERROGATIONS

La CNDP a souhaité que le raccordement électrique du parc éolien, assuré par Réseau de Transport d'Électricité (RTE), soit traité durant le débat public. RTE, gestionnaire du réseau électrique national, a fourni un dossier d'information et s'est tenu à disposition du public pour répondre aux nombreuses questions que n'a pas manqué de soulever cette partie importante du projet.

La zone définie par RTE pour le point d'atterrissage comprend les plages du Grand et du Petit Traict à Saint-Nazaire et la zone portuaire adjacente jusqu'au pont, à l'exception de la vasière de Méan. Le raccordement se ferait dans un fuseau englobant les communes de La Chapelle-Launay, Prinquiau, Donges, et Besné. Certains participants ont considéré cette zone comme trop restrictive et ont invité RTE à envisager des solutions alternatives. Bien que RTE n'ait encore arrêté aucun élément, il a assuré avoir étudié soigneusement les différentes possibilités, en considérant les impacts sur l'environnement avec une attention particulière.

Des associations de protection de l'environnement ont rappelé la richesse écologique de la vasière de Méan. D'autres se sont souciés davantage du tracé du câblage sous-marin et de l'effet du tranchage sur le sol marin lors de l'ensouillement des câbles.

Certains enfin se sont inquiétés des emprises du raccordement terrestre sur les parcelles agricoles, mais RTE a répondu qu'après les travaux, les terrains concernés seraient rendus à leurs usages, l'intégralité des câbles étant enterrée.

Des participants ont demandé que RTE présente une étude comparative des différentes solutions au regard des dommages qu'elles seraient susceptibles d'entraîner ; d'autres ont suggéré que RTE couple le raccordement à d'autres projets en cours, en particulier autour de la virgule ferroviaire de Savenay.

Une information complète et transparente a été exigée sur les études en cours, à l'heure actuelle moins avancées que celles portant sur le parc éolien lui-même. Si le projet devait se poursuivre, RTE serait en mesure d'apporter des éléments concrets à l'automne 2013.

RTE prévoit dans ce cas des concertations avec les élus et les pêcheurs pour ce qui concerne le câblage sous-marin. Les associations de protection de l'environnement, tant marin que terrestre, ont demandé à être associées à ces concertations.

LA CONDUITE DU DÉBAT

Le lancement du débat a fait l'objet d'une vaste campagne de communication : médias locaux et spécialisés, tracts, diffusion à 120 000 exemplaires des documents du maître d'ouvrage, de Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et du journal du débat, etc.

Le débat public a attiré en grand nombre un public très concerné par les enjeux du projet.

Plus de 2 000 personnes ont assisté aux réunions publiques.

Lors des réunions publiques, la CPDP a fait le choix d'inviter des orateurs extérieurs à venir éclairer tel ou tel point spécifique. La présence de ces intervenants, plus d'une trentaine sur tout le débat, a contribué à enrichir l'information du public sur des sujets variés, mais elle a aussi élevé le niveau technique du débat, spécialisant parfois le discours vis-à-vis d'un public pas toujours averti et rendant les réunions très denses, du fait des diverses interventions des experts.

Au cours du débat, le forum de discussion a recueilli 175 avis et 91 commentaires ; 294 questions ont été posées. 16 cahiers d'acteurs ont été publiés.

Le site internet a reçu plus de 12 300 visites.

La CPDP a par ailleurs souhaité aller à la rencontre des habitants en organisant un débat mobile sur des marchés, dans des lycées et lors d'un festival à Saint-Nazaire. Ce dispositif original a rencontré un vif succès (920 personnes y ont participé). Il faut saluer la CPDP qui, aux côtés du maître d'ouvrage, s'est rendue disponible pour animer ce débat mobile.

LES SUITES DU DÉBAT

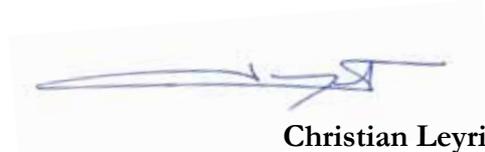
Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, il conviendra qu'il réponde à l'ensemble des préoccupations exprimées au cours du débat, notamment en matière d'environnement, d'emploi et de développement économique régional, de soutien à la pêche et à l'activité touristique. Il devra également poursuivre le dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux pour toutes les questions portant sur la zone sensible du Banc de Guérande.

Ce dialogue devra s'adresser au grand public. Le débat a en effet laissé apparaître une aspiration très forte à la participation des citoyens aux dispositifs de gouvernance.

De même, RTE devra adopter une démarche ambitieuse de concertation et d'association du public.

La CNDP recommande par ailleurs au maître d'ouvrage de veiller, s'il décidait de poursuivre son projet, à ce que les enquêtes publiques sur le parc éolien et sur son raccordement interviennent simultanément, les deux projets étant totalement indissociables.

Ce bilan sera rendu public avant la fin du délai de deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian Leyrit', is written over a light blue rectangular background.

Christian Leyrit
Président de la Commission nationale
du débat public

cndp
Commission nationale
du débat public

244 bd Saint-Germain 75007 Paris
Tél. 01 44 49 85 60 - Fax : 01 44 49 85 61
www.debatpublic.fr - email : contact@debatpublic.fr